

## Burundi : 30 ans de réclusion pour jets de pierres sur le cortège présidentiel

RFI, 12/08/2020 Après un procès peu réglementaire, des Burundais s'avaient été condamnés pour des jets de pierres. Accusés d'avoir lancé des pierres sur le cortège présidentiel, trois jeunes Burundais ont été condamnés à la réclusion. Les faits se sont déroulés la semaine dernière, mais les prévenus (deux hommes et une femme) ont été condamnés dimanche lors d'un procès de flagrance au tribunal de grande instance de Kayanza dans le nord du Burundi. Une peine plus que sévère, alors que des doutes existent sur la culpabilité des condamnés.

Rien n'a pu démontrer que ces trois personnes sont les auteurs de ces jets de pierres, nous a confié une source qui explique que le fonctionnement de la justice burundaise n'a pas changé depuis l'élection d'Evariste Ndayishimiye. Les faits se sont déroulés à proximité d'un marché très fréquenté. Ce qui voudrait dire que les pierres auraient pu partir dans plusieurs directions selon notre source. Les prévenus ont plaidé non coupables et ils n'ont pu compter que sur eux-mêmes pour se défendre. Aucun avocat ne leur a été commis d'office selon des témoins présents au procès. Une source judiciaire souligne que la cour aurait subi des pressions politiques pour requalifier les faits d'« attentat et complot contre le chef de l'État », alors que la procureure avait requis 7,5 ans de prison. Au départ, cinq personnes avaient été arrêtées dans cette affaire, mais deux autres ont par la suite été relâchées. Pour l'avocat Janvier Bigirimana et secrétaire général du Forum pour la conscience et le développement (Focode), cette condamnation est une parodie de justice. Il dénonce des vices de procédures et le manque d'éléments pour incriminer les condamnés. « Les éléments constitutifs d'une infraction ne sont pas établis. Il n'y a pas d'éléments matériels. C'est un scandale parce que nous pensons qu'il n'y a personne qui a l'intention d'attenter au chef de l'État [...] Curieusement, le juge de fond les a condamnés à 30 ans de prison. Nous pensons que les injonctions de l'exécutif ont prévalu sur la justice. » Janvier Bigirimana

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});